

0ser la mobilité au Royaume-Uni ?

Stage au Royaume-Uni avec l'actualité du Brexit : « J'y vais ou pas ? »

Nombreux sont ceux qui se posent la question...

Pourtant en 2019, de nombreux jeunes de l'enseignement agricole toutes familles d'enseignement confondues se sont rendus au Royaume-Uni. Ainsi l'année dernière, et en s'appuyant sur les données de mi décembre, plus de 1700 apprenants de l'enseignement agricole se sont rendus en séjour pédagogique dans ce pays et 420 ont effectué un stage dans une entreprise ou exploitation agricole (source base Hermès, chiffres hors enseignement supérieur).

Le Royaume-Uni reste éligible aux financements, dans le cadre du programme Erasmus+ 2014-2020. Les discussions restent en cours concernant la participation du Royaume-Uni aux programmes de l'Union Européenne pour la période 2021-2027.

Ces dernières années ont été marquées par l'incertitude de l'éligibilité de mobilités en stage au programme Erasmus+ et les structures de formation anglaises ont été très frileuses pour engager des partenariats tant que la situation liée au Brexit n'était pas clarifiée. Il faut souligner aussi que les établissements anglais doivent rendre des comptes devant de nombreuses agences gouvernementales ce qui peut être chronophage et qui peut rebouter certaines structures à rechercher des partenariats avec nous.

Toutefois en fonction des derniers contacts, il semble que les établissements anglais soient de nouveau intéressés par d'éventuels partenariats à définir. Ces partenariats sont importants pour nos établissements agricoles car les intérêts français et britanniques convergent dans de nombreux domaines

de formation : aménagement paysager, conduite d'exploitations agricoles, équitation, pisciculture, viticulture, technico-commercial (vente en jardineries, vente de spiritueux). Un partenariat avec un établissement agricole peut permettre des mobilités d'apprenants en s'appuyant sur le réseau de maîtres de stages de l'établissement partenaire mais il permet aussi des mobilités de personnel pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles transmissibles à nos jeunes.

Erasmus+ le permet, il ne faut pas hésiter à en profiter ! Enfin, n'oubliez pas qu'en dépit du Brexit, les aides à la mobilité internationale du Ministère sont là pour accompagner financièrement les apprenants.

Bref vous l'aurez compris : Osez la mobilité et les échanges avec le Royaume-Uni !

Contact : Frédéric Mesure, animateur du réseau Royaume-Uni/Irlande de l'enseignement agricole